

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 7 juin 2007 – 19h00

COMPTE RENDU

1 – Approbation du procès verbal de la dernière séance.

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Monsieur le Maire, le conseil municipal adopte à l'unanimité, le procès verbal de la séance du 22 mars 2007.

2 – Point sur les travaux.

- *Voirie - assainissement :*

Monsieur Philippe ROBINO, adjoint chargé de la voirie et des réseaux, présente le programme de voirie 2007 à savoir :

Tapis d'enrobé rue Emile Le Labourer et rue des Genêts, rue de la Villeneuve, chemin de Kermarrec, voie située entre l'école Diwan et les pavillons Armorique Habitat, reprise de la signalétique au sol (bande stop, piste cyclable, passage piétons ...).

Pour l'assainissement, l'avis d'appel public à la concurrence a été lancé pour l'extension du réseau d'eaux usées du chemin des écureuils, le chant du merle, Kerven.

- *Chantiers en cours :*

Vestiaires au complexe sportif du Scaouët : une mise en conformité de la chaufferie étant nécessaire suite à une erreur de plan du bureau d'études fluide, le chantier est donc encore retardé car l'assureur du bureau d'étude doit se prononcer sur le montant de la prise en charge.

Chapelle ND de la Clarté : un avenant (lot maçonnerie) sera probablement nécessaire afin de renforcer certaines parties des murs présentant une fragilité décelée lors de la dépose de la charpente (chiffrage en cours).

Travaux d'isolation et de chauffage des salles du Scaouët : la consultation des entreprises est suspendue en attente du calcul de charge qui doit être réalisé par un bureau d'études afin de savoir si la charpente actuelle des salles est en mesure de supporter le poids de la surtoiture ou si il faut alors la renforcer.

Divers :

L'installation des jeux pour enfants (pyramide de cordes, toboggan, balançoire à ressort...) à la coulée verte seront installés fin juin, début juillet.

Le rideau de scène et l'équipement vidéo de la salle des fêtes seront installés avant la fin du mois de juin.

Logements de fonction du collège : Monsieur le Maire signale la présence de deux riverains du futur collège à propos de la construction des logements de fonction du collège. En effet, suite à une mauvaise lecture de cotes sur les plans, ces logements sont surélevé d'environ 2 m, ce qui peut porter atteinte à l'intimité des voisins. Monsieur le Maire explique qu'une réunion avec les riverains, l'architecte et le Conseil Général du Morbihan est programmée le 14 juin 2007 afin de trouver une solution satisfaisante à cette situation.

3 – Administration Générale.

- *Centre de loisirs et sports loisirs – organisation et tarification.*

Le Conseil Municipal valide les modalités d'organisation et de tarification des activités du centre de loisirs et du sport-loisirs pour cet été avec notamment l'organisation d'un mini-séjour à Brandivy (3 jours pour un coût par enfant de 66 €) ainsi qu'un spectacle de marionnettes organisé avec les centres de loisirs de Pluméliau, Melrand, et Bubry (coût : 237,50 € H.T.).

- *Signature du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF.*

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat enfance jeunesse avec la CAF du Morbihan pour une durée de 4 ans (co-financement des actions plafonné à 55 %).

- *Travaux de voirie rue Emile Le Labourer – coordination SPS.*

Le Maire est autorisé à signer le contrat de coordination SPS des travaux de voirie rue Emile Le Labourer avec Monsieur Patrick GUEGAN de Local-Mendon (880 € H.T.).

- *Lecture des décisions du maire.*

Le conseil municipal prend note des décisions prises par le Maire en application de la délégation prévue à l'article L 2122-22 du Code Général des collectivités territoriales :

- travaux de voirie rue Emile Le Labourer - signature du contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet CEA de Guénin (14 250 € H.T.).
- travaux d'effacement des réseaux rue des Genêts - signature du contrat de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet CEA de Guénin (4 500 € H.T.).
- travaux de voirie de la rue Emile Le Labourer - signature du marché avec EGTP de Lorient (147 691,50 € H.T.).
- travaux d'effacement des réseaux rue des Genêts – signature du marché avec RESO de Baud (57 507,50 € H.T.).
- inventaire des zones humides - signature du marché avec le cabinet TBM d'Auray (13 650 € H.T.).
- assainissement - signature du marché à bons de commandes avec la SBCEA de Pluméliau (minimum 50 000 € H.T. - maximum 200 000 € H.T.).

- *Station d'épuration – convention d'assistance technique.*

Le Conseil Municipal décide de renouveler la convention d'assistance technique de la station d'épuration avec la SAUR et il autorise le Maire à la signer pour une durée d'une année (23 000 € H.T.).

- *Spectacle de Noël – spectacle de cirque.*

Les spectacles de Noël proposés aux enfants des écoles primaires sont acceptés par le Conseil Municipal qui autorise le Maire à signer les contrats et à solliciter les subventions auprès du Conseil Général du Morbihan.

- "le roi du rire" par le théâtre du bout des doigts, le jeudi 20 décembre 2007 (800 € T.T.C.).
- "Bric et Brac " par la troupe de l'hémisphère de l'ouest, le vendredi 21 décembre 2007 (1 050 € TTC).

De même, le Conseil municipal accepte la proposition de la compagnie OMNIBUS de Quistinic d'organiser un spectacle sur le thème du cirque le 7 juillet 2007 au Scaouët (3 000 € H.T.)

Le Maire est autorisé à signer le contrat et à solliciter le Conseil Général du Morbihan pour une subvention.

4 – Finances.

- *Frais de déplacements des clubs sportifs – attribution des subventions.*

Le Conseil Municipal valide la répartition des frais de déplacements des clubs sportifs (hors du Morbihan mais sur la Bretagne) : cette répartition est faite sur production vu d'un état kilométrique par les clubs.

• Aqua Club baldivien	200,00 €
• Avenir cycliste	2 900,00 €
• BAUD FC	3 000,00 €
• Baud Locminé Hand-Ball	3 700,00 €
• Cercle des nageurs BAUD	1 200,00 €
• Cercle des palmeurs BAUD	1 300,00 €
• Club nautique BAUD	1 700,00 €
• Dojo baldivien	500,00 €
• Echiquier Pays de BAUD	700,00 €
• Etoile cycliste de l'Evel	750,00 €
• Karaté Club celtic	300,00 €

- *Acquisition d'ouvrages et de documents multimédia pour la bibliothèque – demande de subvention au Conseil Général du Morbihan.*

Le Conseil Municipal charge le Maire de solliciter du Conseil Général du Morbihan une subvention au titre de l'achat de livres, périodiques et documents multimédia pour la bibliothèque municipale.

- *Acquisition combiné Hand-Foot-Basket – demande de subvention à la CAF.*

Le Conseil Municipal approuve l'achat de 4 combinés Hand-Foot-Basket (3 916 € H.T.) qui seront installés dans les cours des écoles élémentaires. La CAF a été interrogée sur la possibilité d'une aide financière sachant que ces équipements seront également utilisés par le centre de loisirs.

- *Associations - demandes de subvention.*

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- association LOPOSCOAL : 150 € (fonctionnement)
- association Camping Cariste du Morbihan : 150 € (création).

5 – Personnel communal.

- *Modification du tableau des effectifs.*

Le tableau des effectifs sera modifié afin de permettre la création de postes comme suit :

- 2 agents de maîtrise : Michel LE HAZIFF, Erwan QUILLERÉ (espaces verts)
- 1 attaché de conservation : James EVEILLARD (bibliothèque)
- 1 adjoint technique territorial : Valérie ROUSSEAU (service des écoles)
- 1 adjoint administratif territorial à temps non complet : Pauline LE TOUMELIN (service administratif)
- 1 agent social à temps non complet : Anne GUEGANNO (centre de loisirs)

- *Indemnité pour travail dominical – filière culturelle.*

Le Conseil Municipal décide d'instituer au profit des agents de la filière culturelle, l'indemnité pour travail dominical qui est déterminée par décret soit :

- 914,88 € pour 10 dimanches
- majoration de 43,48 € du 11^{ème} au 18^{ème} dimanche
- majoration de 49,69 € au-delà du 19^{ème} dimanche

- *Indemnité forfaitaire complémentaire pour élections.*

Le décret n° 2005-1301 du 20 Octobre 2005 modifie le montant de base à prendre en compte pour le calcul de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (88 € au lieu de 85 €).

Le Conseil Municipal décide d'actualiser la délibération du 26 mars 2004 instituant cette indemnité et laisse le soin au Maire de fixer le coefficient multiplicateur applicable compris entre 1 et 8.

5- Urbanisme et affaires foncières

- *Instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol – signature d'une convention avec la D.D.E.*

Le Maire est autorisé à signer avec la Direction Départementale de l'Équipement, la convention de mise à disposition des services instructeurs modifiée suite à la réforme de l'application du droit des sols (réforme entrant en vigueur le 1^{er} octobre 2007).

- *Affaires foncières – acquisition, ventes, échanges.*

Z.A. de kermestre : parcelle ZI-186 et ZI-188 (1869 m²)

Le Conseil Municipal accepte de les céder à Monsieur Pascal LE BELLER au prix net vendeur de 2 200 € H.T., prix correspondant à l'estimation des domaines.

Saint-Séverin : parcelle ZW-36 (239 m²).

Le Conseil Municipal n'accepte pas la proposition de prix de Monsieur David BUREAU d'un montant de 150 € et propose le prix de 300 € : le service des domaines a estimé cette parcelle à 600 €.

Kermestre : le Conseil Municipal accepte d'acheter 1 000 m² pour un prix de 10 000 € à la société CARREFOUR afin de procéder à un échange avec les consorts HORNEC d'une parcelle contiguë de 784 m², charge pour eux de payer la différence de prix (2 160 €). L'objectif de cette opération est de réaliser un bassin tampon nécessaire à l'écoulement des eaux pluviales de ce secteur commercial appelé à se développer.

- *Installations classées – enquête publique EARL MATHEL de LANGUIDIC.*

Le Conseil Municipal émet un avis favorable, sous réserve du respect de la réglementation en vigueur, sur la demande présentée par les gérants de l'EARL MATHEL de LANGUIDIC (extension d'élevage par restructuration d'un atelier avicole et augmentation de l'unité de séchage des fientes).

6 – Questions diverses.

Assainissement – emprunt : le Conseil Municipal autorise le Maire à réaliser un emprunt pour les travaux d'assainissement avec le CMB pour un montant de 230 000 € (sur 15 ans - taux fixe - 4,40 %).